



**VILLE de COUBRON**  
Seine-Saint-Denis

Coubron, le 18 février 2022

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 20h00.

### **Etaient présents :**

Ludovic TORO, Maire,

Claude SPIQUEL, Evelyne GUERIN, Sébastien GASPARD, Patricia ROBIDA, Jean-Louis ALEXANDRE, Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Céline RUVA, Maires-Adjoints, Patrick VERGE, Pascal COMMEAUX, Willy KLEIN Conseillers Municipaux Délégués, Martine BOUVET, Pascale COLTIER, Joël LEFEVRE, Sandrine STENECK, Carine MARY, Benjamin TOUITOU, Francis NGASSI TAGA (arrivé à 20h25), Jean-Claude MATHIAS, Conseillers Municipaux.

### **Absents excusés représentés :**

Maryse FLECHE donne pouvoir à Claude SPIQUEL

Jacques PLAISANT donne pouvoir à Sébastien GASPARD

Alain PAPIN donne pouvoir à Jean-Yves CONNAN

Manon HELARY donne pouvoir à Ludovic TORO

Céline KONIGSBAUER donne pouvoir à Mélanie LE SAUTER

Kenza LHAMZI donne pouvoir à Jean-Louis ALEXANDRE

Roselyne BRUNON donne pouvoir à Jean-Claude MATHIAS

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

L'assemblée désigne Patricia ROBIDA

### **II/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 20 OCTOBRE 2021**

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 8 DECEMBRE 2021**

Pas d'observation sur le compte-rendu, approbation à l'unanimité.

Monsieur Mathias fait une observation sur son vote ainsi que celui de Martine BRUNON donné sur la délibération n°21/053. Il est convenu qu'il sera procédé à la modification.

### **III/ NOTICES – PROJETS DE DELIBERATION**

### **IV/ DECISIONS DU MAIRE**

## **1/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD**

Monsieur GASPARD informe le Conseil Municipal de la création d'un poste d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Actuellement un agent social territorial exerçant à la crèche a réussi le concours d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Etant donné les besoins en personnel qualifié, et considérant la nécessité de valoriser la démarche de cet agent, il est proposé de créer un poste d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de pouvoir le nommer.

Le poste d'agent social territorial laissé vacant sera supprimé après avoir recueilli l'avis du Comité Technique, lors d'un prochain conseil municipal.

Pas d'autre observation.

### **VOTE :**

Pour : **26**

Contre : 0

Abstention : 0

## 2/ RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD**

Monsieur GASPARD, remercie les services de la Ville et particulièrement Alexandrina POUGET et Romain MAURIN pour le travail réalisé sur le document du ROB présenté ce jour.

Il présente le document annexé à la délibération.

Présentation de ce document, même principe que les années précédentes avec un principe « d'entonnoir », d'une vision globale de l'économie mondiale jusqu'à la vision européenne puis nationale qui affectent le fonctionnement de la collectivité.

Après une année 2020 caractérisée par la pandémie de la Covid-19 qui a impacté les économies de tous les pays et entraîné une récession mondiale, l'année 2021 a été marquée par un rebond économique fort ;

- Les prévisions de la croissance mondiale sont favorables pour 2022 et la tendance positive au rattrapage, observée sur le front de la croissance en 2021, devrait se poursuivre ;
- Néanmoins, un certain nombre de points de fragilité pourraient peser sur la poursuite de cette reprise ;
- la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid19 paraissant stabilisée, mais à surveiller tant les expériences des 2 années écoulées invitent à la prudence (différentes vagues, variant, échappement vaccinal etc.) ;
- la dette élevée des Etats qui a bondit à des niveaux records du fait des mesures mises en place pour soutenir l'activité économique et les ménages durant la crise sanitaire ;
- une inflation élevée, portée par des tensions sur l'approvisionnement de certains composants ou matières premières, la hausse du coût de l'énergie, électricité, pétrole et gaz (tensions accrues par la situation géopolitique extrêmement tendue entre l'Ukraine et la Russie).

Concernant les éléments de conjoncture économique de la France, Monsieur GASPARD, nous indique que, la France fait bonne figure avec une augmentation de son PIB de 6,8% contre une moyenne mondiale de 5,6% en 2021 ;

- Mais cette croissance s'est faite sur un endettement important pour amortir les effets de la crise (chômage partiel, exonération, soutien aux entreprises...) la dette publique atteint ainsi 115,6% du PIB en France, soit plus de 2 700 milliards d'euros ;
- La reprise devrait se poursuivre en 2022 mais avec beaucoup de doutes liés aux tendances inflationnistes fortes observées et elle pourrait être inégale selon les secteurs concernés.

Projection de la loi de finances 2022, on sait qu'il y a aujourd'hui une vraie difficulté que l'on traîne maintenant depuis la présidence Hollande, qui a fait supporter les économies à réaliser sur le dos des collectivités, impliquant une baisse importante de notre DGF qui a été divisée par 2, et que l'on continue année après année d'avoir une DGF qui baisse. Ce sont des contributions en moins.

Le deuxième impact qui va être important sur le budget que nous allons vous présenter, c'est l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie. Monsieur GASPARD, rappel qu'il y a un bouclier tarifaire qui existe pour les particuliers mais qui n'existe pas pour les collectivités, c'est-à-dire qu'il y a des hausses entre 30% à 43% ; les particuliers vont probablement être protégés, et c'est tant mieux, alors que nous collectivité on va devoir les régler, cela va être ultra violent dans le budget,

car nous allons avoir une hausse de l'ensemble des prix de l'énergie et ça va nous poser énormément de problème pour équilibrer le budget.

- Des indicateurs modifiés pour tenir compte de la perte de la suppression de la TH qui risquent de modifier la répartition des Dotations. Aucune certitude sur le montant de la Dotation Forfaitaire attendue ;

- Une amélioration des recettes fiscales du fait du relèvement des bases de la Taxe Foncière à 3,40%, conséquence de l'inflation 2021 ;
- Des dépenses sur les frais d'énergie qui devraient être en forte hausse, les dispositions gouvernementales visant à en atténuer les conséquences pour les ménages ne s'appliquant pas aux collectivités ;
- Des revalorisations pour les fonctionnaires de catégorie C, bénéfiques aux agents, mais susceptibles d'impacter lourdement la section de fonctionnement.

Au dernier Conseil nous avons évoqué la problématique de financer la complémentaire santé, qui va arriver dans les années à venir.

Monsieur GASPARD, dresse le bilan de l'année passée, avec un excédent cumulé à la fin 2021 de 1 419 157,17 € contre 1 419 082,36 € en 2020 soit sensiblement identique. Ce résultat cache un certain nombre de disparités car nous avons l'obligation de dégager un excédent budgétaire pour financer nos investissements et ce résultat de fonctionnement vient couvrir le déficit de la section de l'investissement et nous permet de financer notre investissement sans avoir recours à l'emprunt.

Il rappelle ce que Monsieur le Maire a évoqué à plusieurs reprises à savoir que la commune s'est vue opposer 3 refus de prêts des banques pour un emprunt de seulement 84 000€, donc si nous ne faisons pas ces efforts par nous-mêmes nous ne serons pas capables de poursuivre ces investissements, en sachant que dans ces investissements nous avons deux gros projets à sortir qui sont : la Médiathèque et le Centre de Loisirs, mais nous allons pouvoir les sortir grâce au travail de Monsieur le Maire qui a obtenu à la Région des subventions importantes.

Monsieur GASPARD, indique qu'à la page 14 de l'annexe du R.O.B, il y a un récapitulatif où l'on peut remarquer, un bon résultat en 2021 qui peut être qualifié de structurel puisque moins impacté par les effets de la crise sanitaire qu'en 2020. Il est lié à des recettes des activités propres de la ville (restauration, centres de loisirs, école de musique etc.) et à sa fiscalité. En 2021, une reprise progressive d'un fonctionnement classique par rapport à 2020. L'année 2022 est la deuxième année de fonctionnement du service de Police Municipale autonome que l'on a réintégré.

Il évoque aussi le « coup de fouet » assez violent sur les dépenses de fonctionnement en 2022 du fait des incertitudes liées à l'inflation qui vont peser sur un certain nombre de dépenses communales telles que l'alimentation, le carburant, les achats de matières premières ou de produits fabriqués. Mais tous les regards sont portés sur la dépense énergétique pour laquelle est annoncée une augmentation de 30% à 43% selon les sources.

Ensuite sur les évolutions des charges personnel, la reprise en gestion autonome de la Police Municipale a impacté le poste des charges du personnel, tel que cela avait été annoncé, non pas

que le service municipal ait été plus coûteux mais parce que la redevance pour la mise à disposition de personnel versée à la ville de Vaujours (et qui ne l'est plus) était comptabilisée dans les dépenses courantes et non pas dans les dépenses du personnel.

En 2022, la ville va poursuivre ses efforts dans le sens de la maîtrise de ses charges de personnel dans un contexte néanmoins, comme évoqué supra, de revalorisation des carrières d'un certain nombre d'agents de catégorie C.

Enfin concernant l'évolution du concours de l'Etat, de la fiscalité, on peut constater qu'en une dizaine d'années notre DGF a été divisée par deux. Monsieur GASPARD, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du tableau en page 18, qui montre qu'il y a une inégalité de traitement sur le territoire. Monsieur GASPARD demande à Monsieur le Maire s'il souhaite intervenir sur ce sujet qu'il a pu défendre auprès de Monsieur le Préfet déjà à de nombreuses reprises.

Monsieur le Maire prend donc la parole pour dire qu'il y a 6 ans il a demandé au Grand Paris Grand Est de faire un état des lieux car on aurait pu penser que Coubron était une ville riche. L'étude réalisée a démontré tout le contraire. Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le Préfet il y a 3 jours et qu'il a en sa possession les nouveaux chiffres de dotation par habitant.

Le Maire liste les chiffres de dotation sur le territoire du Grand Paris Grand Est : Noisy-le-Grand touche 92€ par habitant, Rosny-sous-Bois 141€ par habitant, Livry-Gargan 151€ par habitant, Gagny 242€ par habitant, Neuilly-sur-Marne 294€ par habitant, Villemomble 230€ par habitant, Clichy-sous-Bois 853€ par habitant, Montfermeil 322€ par habitant, Pavillons-sous-Bois 102€, Neuilly-Plaisance 124€, Le Raincy 114€, Gournay 83€, et Coubron 68€ par habitant. C'est la somme la plus basse de toutes les villes. La moyenne des 14 villes est de 244€. Nous avons la dotation la plus basse, alors que nous payons le plus d'impôt, c'est paradoxal. Monsieur Maire a donc interrogé le Préfet qui lui a indiqué qu'il ne pouvait rien faire car c'est la loi et que la dotation est basée sur 50 critères différents et que Coubron n'a aucun critère de gravité, et qu'elle n'est pas dans les zones REP, ZSP etc.

Monsieur le Maire informe qu'il a écrit une lettre au Premier Ministre, pour lui dire que c'était insupportable et que si nous n'avions pas l'aide de la Région et l'aide de la Métropole nous ne pourrions plus rien faire.

Monsieur le Maire, nous dit qu'il va sûrement faire appel à la population pour faire une pétition. Il précise qu'à ce jour il demande aux adjoints de présenter des projets de 70 à 80% par des subventions extérieures.

Monsieur le Maire donne également l'exemple de la route du Bois de Bernouille qui a été fermée pendant plus d'un an et demi, car la commune n'avait pas les moyens de la refaire. Il remercie les maires de l'EPT qui ont réussi à obtenir un montant de 700 000€ pour réaliser les travaux ayant permis sa réouverture.

Il rappelle qu'il a pris la décision de ne pas augmenter les impôts de la ville, et qu'il souhaite poursuivre sur cette voie pour ne pas fragiliser les ménages coubronnois qui sont déjà, pour certains, frappés par la crise.

Arrivé de Monsieur Francis NGASSI à 20h45.

Monsieur le Maire informe qu'il donnera la réponse de Monsieur le Premier Ministre suite au courrier qu'il lui a envoyé.

Monsieur GASPARD reprend la parole, en poursuivant sur la partie fiscalité locale. La réforme de la fiscalité locale a bien été compensée en 2021, et que l'on enregistre des recettes fiscales pour 2022 en nette hausse (+ 120 000 € attendus), du fait de la revalorisation des bases ;

Le marché immobilier après avoir été impacté par la crise sanitaire en 2019 semble avoir repris en 2020 et devrait poursuivre cette tendance pour les ventes 2021 qui se retrouvent en 2022 (décalage d'un an dans le versement de ces droits de mutation). On peut parler d'un rattrapage sur la période de crise sanitaire qui avait mis un coup de frein sur les ventes et on constate aussi une plus grande mobilité des ménages.

Enfin une problématique va se poser à nous, c'est le fonctionnement de notre EPT, Grand Paris Grand Est. Le fonctionnement à l'EPT a une vraie difficulté car il est dans une situation où il rencontre des difficultés pour équilibrer son budget. Cela va peser à un moment sur les villes.

Monsieur GASPARD rappelle, que la loi MAPTAM qui a créé les EPT ne leur a pas conféré de fiscalité propre et, dès lors, lorsqu'il faut trouver l'argent, Monsieur GASPARD informe que l'EPT n'a d'autre choix que de se tourner vers les communes.

En ce qui concerne l'EPT, Monsieur le Maire rappelle qu'il regroupe 14 communes et que contrairement à ce que l'on peut croire, Coubron occupe la 7<sup>ème</sup> place en termes de superficie, ce qui n'est pas anodin notamment pour ce qui est de l'entretien des routes.

La ville de Coubron, par l'extension du PRIF est protégée à 70%. Monsieur le Maire rappelle qu'il a bloqué la construction de la ZAC de Montauban, car l'ajout de 300 personnes supplémentaires à Coubron n'aurait pas été possible, et qu'à la place avec l'AEV (Agence des Espaces Verts), il y aura un grand espace agricole.

Monsieur le Maire ajoute : cette ville nous la voulons agricole et environnementale, c'est le combat que je mène auprès de l'EPT et de la Métropole, avec les 13 autres villes de l'EPT. Il n'y a plus de combat politique. Nous sommes une ville environnementale et tous ont compris l'intérêt de cette position et de la préservation de cette identité.

Le problème reste que la commune ne perçoit aucune dotation pour participer à la préservation de ce cadre de vie et à la sauvegarde de cet environnement.

Monsieur GASPARD, poursuit en parlant de la capacité financière de la ville. Il explique que grâce aux efforts de toutes et tous, on arrive à restaurer une Capacité d'Autofinancement, permettant d'envisager notre programme d'investissement avec des marges de manœuvre rétablies, et un recours à l'emprunt limité voire pas nécessaire. Cette situation résulte de nos efforts dans la recherche d'économies et dans la rationalisation de nos dépenses. Il faut donc se satisfaire de ces résultats mais en aucun cas relâcher nos efforts, sans quoi l'effet « ciseau » auquel la commune avait été confronté en 2016 et 2018 (avec des dépenses de fonctionnement au même niveau que les recettes et une CAF nette proche de zéro) pourrait se représenter à nous et obérer toute capacité à investir. Monsieur GASPARD, indique au conseil qu'ils peuvent se référer page 23 pour

avoir accès au montant des investissements prévus (ALSH, médiathèque, rénovation de la Maison de la Nature).

Concernant le programme d'investissement : poursuite des projets ALSH et médiathèque (architecte désigné, réunions en cours, DCE prévu 1er trimestre 2022, attribution du marché au second semestre, et démarrage des travaux en octobre 2022 pour un an, livraison prévisionnelle janvier 2024), achèvement des opérations engagées en 2021 (études du Contrat Régional notamment / travaux d'éclairage public / voirie de la rue Gay Lussac), projets pour 2022 en cours d'examen dans le cadre de l'élaboration du BP : programme voirie adossé aux travaux sur réseaux du territoire, acquisition de véhicules électriques dans le cadre de la poursuite de la conversion du parc de la commune, modernisation et entretien des bâtiments communaux... Poursuite des actions conduites par la commune pour obtenir systématiquement un maximum de financements extérieurs sur chacune des opérations projetées.

Enfin concernant l'analyse de la dette, notre dette est sécurisée. Les deux seuls emprunts à taux variables ayant été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et ceux-ci étant adossés à l'évolution du taux de rémunération du Livret A. L'encours de la dette baisse. Nous avons là perspective de pouvoir équilibrer le budget 2022 sans recourir à l'emprunt, tout en inscrivant des projets importants en section d'investissement.

A périmètre de compétences assurées identiques, nous enregistrons peu d'impacts financiers du Territoire sur la commune pour l'exercice budgétaire 2022. L'augmentation du FCCT 2022 serait de l'ordre de 3 K€, pour intégrer une mission d'urbanisme.

Toutefois, Mr. GASPARD mentionne un point d'alerte. Le Territoire envisage également d'appeler en 2022 une contribution aux travaux réalisés sur les réseaux d'eaux pluviales qui serait de l'ordre de

62 063 € pour la ville de Coubron. Cette décision, si elle était validée en CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) serait lourde de conséquences pour le budget communal. Cette dépense devra être portée sur la section d'investissement du budget communal 2022.

La ville sera également particulièrement vigilante sur les modalités qui seront proposées puis retenues s'agissant de l'harmonisation des taux de TEOM.

Monsieur le Maire conclut la présentation en rappelant que la loi a transféré à l'EPT la compétence en matière de collecte des ordures ménagères et rappelle que dans le cadre du nouveau marché de collecte, Coubron a réussi à maintenir le service rendu à la population en termes de type de collecte et de fréquence de ramassage et qu'il s'est, à cette fin, opposé à la mise en place de points d'apports volontaires qui dégradent le cadre de vie et sont moins efficaces qu'une collecte en porte à porte.

A l'issue de cette présentation, le débat est ouvert.

Question de Monsieur Jean-Claude Mathias : Effectivement c'est un rapport qui fait 28 pages, il y a de quoi étudier le dossier qui est très complet. En introduction, vous avez attribué la baisse de dotations à François Hollande... Faut-il que je rappelle qui était le ministre des finances à l'époque ? Effectivement il y a une hausse du prix de l'énergie, cela va impacter le budget de la commune, on connaît l'origine de cette crise et c'est une responsabilité de l'Etat. On aura l'obligation de faire des choix, c'est ce que l'on comprend à la lecture de ce document.

Monsieur Mathias demande si l'Etat compensera les communes du fait de l'inflation élevée.



Monsieur le Maire intervient précisant que malheureusement on ne touchera pas 1€ en plus. Il faut savoir pourtant que plus l'essence est chère, et plus l'Etat encaisse d'argent puisqu'il taxe même les taxes sur le carburant. Quant à l'inflation, vous avez raison, je ne pense pas qu'elle baissera, nous avons en outre un très gros déficit commercial en France.

Le Maire rappelle l'extrême vigilance de la commune, des élus, des agents, sur les dépenses réalisées, sur les arbitrages rendus pour réaliser un maximum d'économies.

Monsieur Mathias reprend la parole : Pour le calcul des dotations, je partage votre avis qu'elles sont insuffisantes. Il y a quand même un critère qui m'alerte, est-ce que la situation sociale des communes et le profil socio-économique de leurs habitants jouent d'une façon importante ?

Monsieur le Maire répond : Oui c'est un des principaux critères, par exemple dans une commune, quand les habitants ne payent pas ou peu d'impôts, on juge que c'est une commune pauvre et elle a donc des dotations importantes. Les Coubronnais payent des impôts, et c'est un critère qui rentre forcément en compte. Dès lors, la commune est considérée comme « riche ». Au contraire, cette ville du fait de la faiblesse des concours de l'Etat va peu à peu se détériorer... mais quelle est cette logique ? Ces éléments ont été présentés au Préfet, mais je vous le dis franchement je vais demander de l'aide à la population pour signifier que la situation n'est plus supportable. On écrira au Préfet et on écrira à l'Etat, je ne veux pas plus que les autres, mais au moins la moyenne.

Monsieur Mathias reprend la parole : Concernant les projets d'investissement, sur les réfections de voirie, comment les voies concernées, comme Gay Lussac, sont-elles définies ?

Monsieur le Maire répond qu'il souhaiterait que la commune puisse faire plus mais malheureusement ses contraintes budgétaires sont trop fortes et il rappelle que les opérations liées à la voirie ne sont pas subventionnables.

Monsieur Claude SPIQUEL rajoute, s'agissant des voies retenues, que la commune fait le choix principalement d'adosser ses opérations de voirie aux opérations de réfection des réseaux conduites par l'EPT. Cela présente l'avantage de réduire les couts pour la commune et c'est par ailleurs cohérent, la voie ainsi restituée par le Territoire après travaux d'assainissement étant ainsi refaite en totalité. En 2022, l'EPT a un gros programme et la commune ne pourra donc pas s'y adosser en totalité, il conviendra de prioriser. A titre d'information, le programme 2022 du Territoire touche les rues de la Faisanderie, rue du Contrat, rue Beauséjour, route du Chat, route de la Mare et rue de la Marche.

Monsieur Mathias : Je suis étonné que le ROB montre qu'on a rétabli les possibilités d'autofinancement, ce qui est une bonne chose, mais qu'on reste néanmoins tributaire des dotations de l'Etat et aussi du financement de la Région.

Monsieur le Maire répond : Oui totalement, nous sommes dépendants de la Région et de la Métropole du Grand Paris. Nous sommes plus autonomes depuis 2 ans et vous le dites bien. Mais

il s'agit d'un équilibre très précaire que le moindre aléa pourrait remettre en cause, d'où la nécessité permanente d'être vigilant et de chercher tous les financements possibles.

Monsieur Jean-Yves CONNAN demande ce que donne le département.

Monsieur le Maire répond que le département finance peu de projets pour la commune, si ce n'est aucun.

Le Maire rappelle que nous ne votons pas le budget mais en prenant simplement acte.

Monsieur Mathias ne prend pas part au vote et s'explique : d'une manière générale sur toutes les questions budgétaires nous nous abstenons. Si vous me demandez de savoir si j'ai vu ce budget je vous dis oui.

Monsieur le Maire précise : vous avez raison si vous ne voulez pas l'accepter, là il est question de savoir si vous en avez bien pris connaissance et que nous vous l'avons présenté.

Un point sur la rédaction de la délibération est soulevé. Il est convenu qu'elle sera modifiée pour préciser clairement dans sa version votée qu'il ne s'agit que de prendre acte de la présentation du ROB et non de l'approuver.

<p><b>VOTE :</b> Pour : <b>25</b> Contre : 0 Abstention : <b>2 (Jean-Claude Mathias et Roselyne Brunon)</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### **IV/ DECISIONS DU MAIRE**

Il est pris acte de la présentation des décisions prises depuis la dernière réunion de l'assemblée délibérante, sans observation.

\*\*\*

#### **Questions de Réussir Coubron demain**

Monsieur Mathias, informe que le 2 février, un courrier a été adressé à Monsieur le Maire. Il a été demandé d'inscrire à l'ordre du jour du conseil de ce soir, deux points :

- La situation de la présence médicale sur Coubron ;
- La mise sécurité de la rue Jean Jaurès.

En ce qui concerne, la présence médicale sur Coubron, les Coubronnais s'inquiètent car nous avons constaté qu'il y a un manque de médecin et sur Coubron et il y a une information qui se répand dans la commune annonçant la fermeture de cabinet médical. C'est important d'avoir ce débat ce soir, car nous avons Monsieur le Maire qui est médecin et aussi il est en responsabilité au niveau de la Région sur la désertification médicale. Quelle est la situation à Coubron ? Est-ce que l'on a des possibilités de garder nos médecins ? Car dans les 2/3 mois qui viennent, nous pourrions perdre la majorité des médecins actuellement en exercice.

Monsieur le Maire répond : cette problématique existe depuis très longtemps en France. Vous allez entendre bientôt que le premier désert médical de France est la Région Ile-de-France. Nous avons perdu en Région Ile-de-France 1 200 généralistes et 1 400 spécialistes. La compétence est exclusivement ministérielle via l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'ARS s'occupe des hôpitaux et des GHT, très peu de la médecine de ville. Aujourd'hui 65% des médecins qui sortent de la fac veulent être salariés, 25% qui sortent de médecine n'exercent pas et ne prodiguent pas de soins.

Aujourd'hui, les médecins, ne partent plus à la retraite à 75 ans comme par le passé. Ils partent à l'âge de la retraite qui est de 64 ans. Nous avons une faculté de médecine en Seine-Saint-Denis, qui est Avicenne, 90% des étudiants qui sortent de cette faculté ne restent pas en Seine-Saint-Denis et quittent notre département. Nous sommes arrivés à un point plus que critique.

La commune d'Orléans a ainsi signé un partenariat avec la faculté de médecine de Zagreb (Croatie) pour lutter contre la désertification médicale.

Aujourd'hui, il y a des maisons médicales qui ouvrent grâce à la Région Ile-de-France. La difficulté étant qu'il faut les remplir... La problématique n'est pas l'argent pour construire une maison médicale, mais bien de trouver des médecins susceptibles d'y exercer. « La ville c'est l'hôpital », tant qu'on n'aura pas remis l'hôpital en état ça sera la médecine de ville qui paiera.

En effet, les médecins sont difficiles à trouver. Pour prendre l'exemple de mon cabinet : Monsieur Estrade à 64 ans, Monsieur Jacques Plaisant à 63 ans, c'est également mon cas. Monsieur Matevet a souhaité devenir salarié et rejoindre la médecine du travail. Quant au Docteur Katona, qui exerçait au sein de la résidence des Hautes Bruyères, il a arrêté son activité. Cette désertification a frappé les autres villes, et quand on n'a plus de médecin on va aux urgences, sauf que les urgences aujourd'hui, elles sont pleines, avant de vous soigner, on fait un IRM... Il y a 40 ans vous tombiez sur la tête, on vous soignait le crane, aujourd'hui on fait un IRM ce qui coûte plus cher.

Quant à la téléconsultation, 40% aboutissent au fait d'aller voir physiquement un médecin, donc c'est une fausse réponse.

Seule l'ARS peut parler de santé, néanmoins, chaque collectivité pour pallier aux carences tente de se saisir de la compétence, sans disposer, évidemment de financements supplémentaires.

Nous avons sollicité deux structures ; l'URPS que je rencontre la semaine prochaine et la Région. Nous allons réaliser une Maison Médicale à Coubron, elle sera située près du parking du parc de la Maire. Je vais voir avec l'URPS les modalités de réalisation et s'ils peuvent nous aider quant à l'implantation des médecins.

Aujourd'hui il y a certaines collectivités qui salarient les médecins.

Il faut qu'il y ait une décentralisation de la santé, en donnant un vrai pouvoir aux élus locaux.

Je répète que le non remplacement des médecins partant en retraite n'est pas propre à Coubron.

Donc il y aura une maison de santé à Coubron, j'irai chercher l'argent à la Région et à la Métropole du Grand Paris. Je rencontre, prochainement l'URPS pour nous fournir les médecins dans cette nouvelle maison. Il faut que nous arrivions à décrocher un maximum de financements.

Monsieur Jean-Yves CONNAN demande : n'y a-t-il pas un problème d'insécurité ?

Monsieur le Maire répond : l'insécurité ce n'est pas propre aux médecins, mais tout le monde la subit, médecins, pompiers... La région Ile-de-France avait investi pour sécuriser les cabinets. Mais ça n'est pas une caméra qui va sécuriser un médecin.

Monsieur Mathias : vous venez de dresser un tableau très préoccupant de la situation médicale à Coubron. Si on se projette sur un calendrier pour la Maison Médicale, ça serait pour quand ?

Monsieur le Maire : je n'aime pas votre phrase, ça veut dire que vous n'avez pas écouté. Je vous ai dit que cela n'était pas un problème qu'à Coubron, mais c'est un problème sur toute la France. Ce n'est pas ma compétence, c'est l'ARS avec le ministère, vous pouvez leur adresser vos récriminations.

Néanmoins, comme pour beaucoup de choses nous allons le faire. Le nombre d'appels de Maires qui demandent à ce que je les aide pour monter des maisons médicales est en constante hausse.

En effet c'est une catastrophe qui touche toute les villes et aujourd'hui Coubron. Ma réponse, alors que la santé ne relève pas de ma compétence, est que je ferai tout pour réaliser cette maison médicale. Je ferai au plus vite. En 15 jours, j'ai déjà les plans, le lieu et j'ai rendez-vous avec l'URPS.

Monsieur Mathias : D'accord, on va passer au point 2 qui concerne la rue Jean Jaurès.

La rue Jean Jaurès est une question qui dure depuis de nombreuses années. Je rappellerai simplement que dans notre programme municipal en 2020, on avait noté de revoir la circulation de la rue Jean Jaurès. Il se trouve qu'il y a ce mur qui était prêt à s'écrouler, donc la ville a fait un arrêté de péril imminent, à la suite de quoi les services de voirie du Département ont mis des protections et, de fait, cette rue est devenue une rue à sens unique. Il y a des avis partagés, car les habitants de la rue Jean Jaurès souhaitent que la rue reste en sens unique et les habitants de la rue de Vaujours ont un avis opposé car cela leur ramène plus de circulation. L'avis du Département, c'est de dire « *nous sommes favorables à la mise en sens unique parce que la voie ne permet pas de circuler à double sens en toute sécurité* ». Qu'en est-il actuellement ? Quelles sont les orientations de la majorité municipale sur l'avenue Jean Jaurès ?

Monsieur le Maire répond : C'est bien de vivre dans le passé, c'est bien de vivre dans le futur, mais vivons dans le présent. Je salue la présence de Coubron Environnement, qui m'a invité, à participer à une de ces réunions, pour échanger sur les problématiques posées par cette rue.

La rue est en sens unique pourquoi ? Vous connaissez cette propriété qui est très grande. Depuis des années, on voit le mur qui penche, et a un moment il s'est encastré dans un poteau. Nous alertons le propriétaire, qui dit sans grande conviction qu'il fera le nécessaire.

Ce mur tombe de plus en plus, il y a un péril, il peut tomber sur une personne. J'appelle donc le Département, car le mur peut tomber sur le trottoir mais également sur la route départementale, je n'ai pas eu de réponse précise.

J'ai fait désigner un expert qui liste tout ce qu'il y a à faire sur ce mur pour qu'il ne soit pas dangereux. J'ai informé la famille de ce qu'il fallait faire. Une personne de cette famille a fait faire une partie des travaux. Un « expert » de la famille m'a informé par écrit que l'arrêté pouvait être levé car il n'y aurait plus de danger. Mes services et élus m'indiquent eux le contraire. Donc j'ai écrit à cet expert à ce monsieur pour savoir s'il s'engageait sur ce point. Ce à quoi il répond oui.

J'ai donc fait diligenter, aux frais de la Mairie, une nouvelle expertise. Ce nouvel expert a bien indiqué que le mur était toujours dangereux. Nous attendons ses conclusions écrites que nous enverrons aux propriétaires.

Nous ne prendrons aucun risque quant à la réouverture de la voie tant que tout danger ne sera pas écarté. A ce jour, ce n'est pas le cas.

L'autre solution serait que la Mairie se substitue aux propriétaires défaillants, mais ce sont 300 000€ qu'il faudrait déboursier et nous ne les avons pas.

Je vous transférerai ce rapport, ainsi qu'à à Coubron Environnement, auprès desquels je me suis engagé. Nous n'avons pas d'autre solution que ce propriétaire fasse les travaux qui lui incombent.

Je ne prendrai pas le risque de ré-ouvrir car il y a un danger. Au-delà de l'engagement de ma responsabilité, ce mur est dangereux et on ne peut prendre le risque de voir des piétons ou automobilistes blessés voire même pire si un accident devait survenir.

Monsieur Mathias : il reste la question du projet de mise en sens unique de la rue. Pourquoi ne pas réaliser une étude sérieuse, détaillée, de la mise en sens unique giratoire en revoyant le plan de circulation, pour avoir des chiffres concrets à présenter aux différents riverains que ce soit ceux de la rue de Vaujours ou ceux de la rue Jean Jaurès ?

Monsieur le Maire : On attend des propositions d'une partie et de l'autre partie. Il est hors de question de rentrer dans une logique d'affrontement. Le but n'est pas de faire une guerre dans Coubron. Je remercie une nouvelle fois Coubron Environnement. J'ai participé à leur réunion sur le sujet. Tout le monde va se parler, on verra ce que l'on fait et on prendra la décision de façon collégiale, dans ce Conseil Municipal. Aujourd'hui, dans l'état des choses, il faut s'assurer que les travaux mis en œuvre sécurisent les passages des usagers de la rue Jean Jaurès. A cet instant, ça n'est pas le cas. Ma crainte étant que cette situation se prolonge durant des années.

Avec Coubron Environnement, à l'issue de notre rencontre, nous avons convenu que nous étudierons le sujet, sur la base des propositions des uns et des autres. C'est sur cette base que nous prendrons une décision commune.

Monsieur Mathias : On attend du coup.

Monsieur le Maire : J'ai bien entendu votre question, vous avez eu ma réponse. On attend une proposition des riverains de la rue de Vaujours et de ceux de la Départementale et après on prendra la décision, en Conseil Municipal, comme on le fait pour l'ensemble des dossiers de cette commune.

J'attends aussi de vous que vous m'aidiez un peu. Ce n'est pas une critique, c'est une main tendue sur ce dossier comme sur d'autres, la casse, la ZAC...

Je souhaite agir sur l'ensemble des dossiers en large concertation, avec une prise de décision finale, au sein de ce Conseil Municipal. Les élus représentant les Coubronnois.

J'avoue que j'ai la chance d'avoir une opposition constructive, nous nous parlons et savons échanger, on peut décider et même voter des choses en commun, à l'inverse de ce qui se passe dans beaucoup d'autres communes.

Je rappelle que la majorité des décisions adoptées dans cette assemblée le sont à l'unanimité car elles dépassent très largement le champ de la politique. C'est Coubron et les Coubronnois qui doivent guider nos décisions.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h39.

**Le secrétaire de séance**  
**Madame Patricia ROBIDA**



**Le Maire,**  
**Conseiller Régional d'Ile-de-France**  
**Vice-Président de Grand Paris Grand Est**  
**Ludovic TORO**

